

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 15 FEVRIER 2023**

Le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHÉ-VOISINE, MME BEIGNEUX, MME DUGUET, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, M. BESNIER, MME GATIEN et MME BEVERINA

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. RUSSEAU à MME MONMARCHÉ-VOISINE
M. CHOUTEAU à M. BOUTET
MME GONTHIER à MME GATIEN
MME ARAB à MME BEIGNEUX

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption P.V. du 14/12/2022 (cf. document joint)
2. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (cf. document joint)
3. Relevé des décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
5. Points d'information
6. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

1. Adoption P.V. du 14/12/2022 (cf. document joint)

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14/12/2022 est voté à l'unanimité, à l'exception de Mme BEVERINA et Mme BEIGNEUX, non présentes au moment du vote.

2. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (cf. document joint)

Monsieur MARTINAGE donne lecture du document projeté, en présentant les grandes lignes du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Mme MONMARCHE-VOISINE revient sur la non-reconduction de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la nouvelle convention départementale 2023-2026. Elle déplore que le CCAS, comme celui de Montlouis appartenant au canton, n'ait pas été retenu. Elle explique que la décision de la majorité départementale se fonde sur de nouvelles attributions en faveur de Pôle emploi, de CIAS et de structures privées, au détriment des CCAS. Elle souligne que cette décision affectera l'accompagnement des publics du CCAS, qui bénéficiait d'une grande proximité et de services complémentaires favorisant un accompagnement global.

M. BESNIER s'interroge du devenir des bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS.

M. CHANDENIER indique que l'accueil « social » sera toujours maintenu pour ces publics, avec les services de l'assistante sociale. Par ailleurs, le conseiller emploi dédié au public des 16-25 ans, recevra les demandeurs d'emploi et toutes les personnes souhaitant être aidées dans leurs démarches vers l'emploi. En revanche, le suivi socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA s'effectuera désormais par Pôle Emploi ou des structures privées.

Mme CHAMPIGNY regrette cette décision, car la référente socioprofessionnelle avait accompli un très bon travail et l'accueil par le CCAS constituait un vrai service au public.

Monsieur le Président souligne que l'accueil sera maintenu pour tous les publics en recherche d'emploi, avec les services du CCAS. Il précise que cette décision est un choix politique justifié par certains par la période de plein emploi.

Mme CHAMPIGNY propose que le Conseil d'administration émette un vœu pour déplorer cette situation.

Monsieur le Président et les membres du Conseil d'administration approuvent cette proposition. Le vœu sera rapidement rédigé et adressé par le Président au Conseil départemental, au nom du Conseil d'administration.

M. BESNIER souhaite connaître le nombre de demandeurs d'emploi sur la commune. Une information sera communiquée dans ce sens lors d'un prochain Conseil d'administration.

M. CHANDENIER présente le projet de recrutement d'un éducateur spécialisé qui permettra de répondre aux problématiques rencontrées par les publics vulnérables (parentalité, jeune et personne âgée). Il s'agit d'une transformation du poste de Bernadette Gerbault, qui sera pourvu par la création d'un poste d'éducateur spécialisé, à temps plein. Un recrutement sera lancé fin février-début mars.

Monsieur le Président indique qu'un éducateur spécialisé a pour mission d'aller à la rencontre des publics. Il pourra mener un diagnostic, des préconisations, engager et suivre des projets (par exemple la création d'un espace de vie sociale).

Mme MONMARCHE-VOISINE rappelle que nous devons garder en mémoire que la Caisse des financeurs du Département peut financer des actions relatives à la prévention de la perte d'autonomie et à l'isolement des personnes âgées.

Mme MONMARCHE-VOISINE indique par ailleurs qu'elle maintiendra en 2023 la subvention FAL pour les actions du CCAS. Un dossier du CCAS sera à présenter en avril pour un passage en session de la commission d'attribution début juin.

A l'issue de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, les membres du Conseil d'administration prennent acte à **l'unanimité** de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors du prochain Conseil d'administration relatif au vote du budget 2023.

3. Relevé des décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Le Clos du Parc à Vernou sur Brenne le 20/12/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne âgée domiciliée à Chambray-lès-Tours le 20/12/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement d'une personne sous tutelle au foyer les Bleuets à Hambers (53) le 20/12/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Le Clos Mignot de Luynes le 21/12/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne sous tutelle domiciliée à Chambray-lès-Tours le 09/01/2023 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD La Vallée du Cher à Tours le 16/01/2023 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Le Clos Mignot de Luynes le 20/01/2023 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne sous tutelle à l'I.M.E. Les Tilleuls à Chambray-lès-Tours le 25/01/23.

4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

Commission Permanente	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2023
Nombre d'aides accordées	8	3	8	10	12	14	16		11	7	7	8	7
Chèques multiservices	170,00	0,00	250,00	100,00	700,00	200,00	300,00		0,00	100,00	200,00	450,00	100,00
Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,)	1104,99	844,00	441,24	576,00	1270,28	1064,71	746,50		1731,82	1681,17	0,00	1164,20	0,00
Aides aux scolaires et animation jeunesse	0,00	0,00	782,57	716,84	295,95	225,82	777,68		661,76	125,00	393,60	200,00	0,00
Secours exceptionnels (garage, meuble, électroménager)	735,00	0,00	611,64	1114,25	1165,98	2103,13	879,00		706,89	0,00	854,80	0,00	1676,15
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides BAFA / Permis de conduire	159,00	237,00	0,00	0,00	0,00	385,00	0,00		400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2168,99	1081,00	2085,45	2507,09	3432,21	3978,66	2703,18	0,00	3500,47	1906,17	1448,40	1814,20	1 776,15

5. Points d'information

1. Installation de Mme BEVERINA, nouvelle administratrice du Conseil d'Administration

Mme BEVERINA est nommée nouvelle administratrice du CA au titre des personnes qualifiées (en remplacement de Mme MERLE). Pour rappel, Mme BEVERINA est présidente de l'association « La Malle aux Jeux » (ludothèque située dans le centre commercial des Perriers). Elle est également assistante maternelle au sein de la Maison d'Assistante Maternelle qui a ouvert ses portes dans le quartier des Perriers.

2. Livraison des nouveaux locaux du vestiaire de l'association La Boutique du Cœur

Depuis le 1er février, le vestiaire de l'association La Boutique du Cœur a ouvert ses portes dans ses nouveaux locaux au rez-de-chaussée de la maison située 24 avenue des Platanes, comprenant des salles de vente, de tri et de stockage. Le projet se poursuivra cette année avec la rénovation de l'ancien vestiaire afin de proposer des locaux plus adaptés pour l'épicerie solidaire et une salle de réunion dédiée au CCAS, avec un accès PMR. A terme, l'association disposera ainsi de deux espaces bien distincts : un vestiaire au 24 avenue des Platanes qui, ouvert à tous, permet une collecte de moyens visant à faire fonctionner l'épicerie solidaire du 20 avenue des Platanes. Une communication en ce sens sera réalisée dans les média communaux.

3. Appel à projets « Résidence personnes âgées » (site salles paroissiales)

La Ville a mis en ligne le 13/02/23 un appel à projets concernant la construction de petites maisons dans le centre bourg, sur le site des salles paroissiales, pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie. La Ville entend ainsi proposer un habitat intermédiaire, avec des logements adaptés aux personnes âgées dans le cadre d'un bail social, avec à l'appui un projet de vie sociale partagée autour d'une maison qui sera conservée (ex presbytère) comprenant une salle commune, des studios pour accueillir les familles ou des étudiants de la filière médico-sociale. Le site proposera également un jardin paysager, un potager pédagogique et un parking attenant. Ce projet d'habitat intermédiaire constitue une réponse entre la résidence principale et l'EHPAD, afin de continuer à mener une vie autonome et préservée, avec des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée qui permettent de lutter contre l'isolement grâce aux possibilités d'intégration dans un tissu social de proximité.

4. Seuil 74 ans et plus

Animations en faveur des personnes âgées : le seuil d'âge fixé à partir de 73 ans est avancé à 74 ans, afin de prendre en compte l'avancée en âge des personnes âgées de la commune (plus de 1 200 foyers concernés) et l'évolution des coûts des prestations : sorties, repas, colis...

5. Journées promenade des aînés

Le CCAS organise les mardi 13 et mercredi 14 juin une sortie pour 140 personnes âgées dans le lochois, avec le concours de l'office de tourisme de Loches. Au programme, promenade florale à Chédigny avec un guide botaniste, visite guidée de la Ville de Loches, découverte et dégustation à la chocolaterie de Manthelan et déjeuner dans un restaurant de Loches. Une participation de 24 euros est demandée, le CCAS prenant à sa charge le transport.

6. Séjour ANCV à Forges-les-Eaux du 11 au 15 septembre

Dans le cadre de son partenariat avec l'ANCV, le CCAS organise un séjour du 11 au 15 septembre au centre de vacances VVF de Forges-les-Eaux (Seine Maritime). Au programme, visite guidée de la ferme cidrerie Saint-Michel d'Halescourt. Journée complète : visite guidée le matin Le Tréport, déjeuner au restaurant et visite l'après-midi en petit train touristique des 3 villes sœurs : Eu, Mers-les-Bains et Le Tréport. Groupe de 40 personnes âgées, avec deux accompagnateurs et un chauffeur et bus sur place. Coût du séjour : 359 € en tarif plein et 198€ avec l'aide ANCV (161€), comprenant la pension complète, l'hébergement, les visites guidées et les excursions. Le CCAS prend à sa charge le transport.

7. Point sur le groupe de travail « Handicap »

Après trois réunions au cours de l'année 2022, alimentées par des recherches d'informations sur le sujet, le groupe de travail du CCAS (Membres du CA et représentants d'associations) a dégagé plusieurs pistes pour l'amélioration de la prise en compte et de la prise en charge des handicaps à Chambray. Ces éléments seront explicités dans un prochain numéro de « Méridiennes ». Quoiqu'il en soit, il est surtout demandé à toutes et tous, à tous les niveaux d'intervention communaux, de rester vigilant dans les suggestions et la recherche des solutions les plus adaptées aux situations de handicap.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 20h.